

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 26 janvier 2024

### Procès-Verbal du

### Conseil Municipal du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 17 janvier 2024, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

#### Etaient présents :

- Mmes Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS
- Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Michel PERSONNIER, Philippe ROUSSIAUX

#### Absents excusés :

- Mme Sylvine CHALLET, pouvoir donné à Mr Michel PERSONNIER
- Mme Nadine CHRIST, pouvoir donné à Mr Grégory AUBERT

#### Absent :

- Mr Samuel HAKIMI

#### Secrétaire de séance :

- Mme Marine THOMAS

La séance débute à 20h35.

---

Le conseil note avec satisfaction la présence d'un administré pour cette séance.

- [Approbation du PV du conseil municipal du 11 décembre 2023](#)

Abstention	0	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

- [Information : SCOT](#)

Le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) a été adopté en juillet 2023. Il s'agit maintenant d'identifier les points de notre carte communale qui nécessitent d'être mis en cohérence avec le SCOT. L'identification de ces points doit être réalisée avant le 28 juin 2024.

Comme indiqué en conférence des maires et lors des réunions de secteurs « projet de territoire », le syndicat mixte du SCOT réalisera dans le courant de l'année pour les communes qui le souhaitent, l'analyse de leur document d'urbanisme et délivrera à ces communes une note d'analyse de compatibilité qui leur permettra de déterminer la suite à donner (engagement ou non d'une procédure de modification ou de révision). Le territoire du SCOT comprend 81 communes dotées d'un document d'urbanisme. Toutes ne pourront donc pas être traitées en priorité. Attention toutefois : contrairement à ce que laisse supposer le courrier qui a été adressé par le Préfet, ce n'est pas la mise en comptabilité elle-même qui doit être achevée dans l'année qui suit l'approbation du SCOT, mais la décision de la commune sur cette mise en comptabilité. L'achèvement de la procédure doit intervenir dans les deux ans qui suivent cette décision.

Des réunions de secteurs doivent être organisées par le syndicat mixte pour engager par groupe de communes la répartition des objectifs de consommation foncière, de création de logement et indiquer cette procédure aux élus. Une première réunion de ce type a eu lieu en décembre dernier pour le secteur du sud dijonnais qui comporte le plus d'enjeux sur ces sujets. Les autres suivront dès la prise de poste du nouveau chargé de mission SCOT.

Le maire précise que la carte communale ne définit que les zones constructibles ou non ; il ne devrait par conséquent y avoir que très peu de modifications à effectuer, mais plutôt des ajouts concernant la consommation foncière future.

- **Délibération : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**

Dans le cadre de ce projet, nous devons consulter la population.

Ce sujet a été débattu lors du dernier conseil ; le maire propose de rédiger un dossier de consultation qui reprendra le contexte du projet ainsi que les choix du conseil municipal sur ce sujet.

La consultation se fera par courrier électronique, moyen qui permet de toucher la quasi-totalité des habitants. Les 3 personnes qui n'ont pas d'accès internet recevront les documents papier. Elle durera 2 semaines et les avis seront consignés dans un registre électronique.

La délibération définitive sera prise à l'issue de la consultation et de l'analyse des remarques des administrés.

- **Débat : orientation budgétaire 2024**

M. le maire présente un projet de budget pour 2024.

Il est demandé au conseil de donner son avis sur les différents investissements à réaliser et sur leur mode de financement.

Débat :

Sur question du maire, le conseil donne sa préférence pour un financement sur fonds propres des travaux de rénovation énergétique de l'immeuble des 3 cours. Les taux d'emprunt ne sont pas favorables pour le moment et l'investissement est relativement limité. De ce fait, certains projets envisagés pour 2024 pourraient être reportés à des exercices ultérieurs.

La nouvelle proposition d'aménagement sécuritaire de la RD 116 n'est pas encore finalisée par le département, mais elle reprend de toute manière les mêmes éléments que les précédentes, à savoir des effets de porte et aucun aménagement coercitif pour ralentir les véhicules. Le projet est retiré du budget 2024.

La proposition de réalisation de 2 plateaux ralentisseurs rue de Chazan est également repoussée, sauf si les fonds nécessaires seront disponibles.

La proposition de réfection du passage Coulot est acceptée. Le maire est chargé de monter les dossiers de subvention.

L'aménagement d'un trottoir sur le chemin vert (limité au domicile de MM Pitois) est validé. En effet, il semble normal de proposer aux riverains les mêmes commodités que sur les autres voies de circulation. Le maire est chargé de demander des devis.

Mr De Demo a commencé à étudier les possibilités de consolidation de la route de Chazan qui se dégrade considérablement. Il fournira rapidement un devis. Les aménagements seront éligibles aux subventions.

Le conseil valide la réalisation de placards dans la salle EOLE (matériel de nettoyage, vaisselle, matériels des associations...). Un aménagement sera prévu afin de ranger la moitié des chaises dans le local technique sur un chariot, et l'autre moitié suspendue dans un placard.

Enfin, quelques ajustements doivent être apportés sur différents postes du budget proposé. Le maire indique que la clôture des comptes 2023 sera réalisée dans les prochains jours, ce qui permettra d'intégrer le résultat définitif et d'avoir une situation plus claire de nos fonds propres.

- **Questions diverses**

#### Compostage

L'obligation de composter les déchets alimentaires pose quelques questions. Le maire précise que la Communauté de Communes propose des composteurs à des prix préférentiels. Se pose toutefois la question du compostage dans les immeubles collectifs. Le maire va se rapprocher de la ComCom pour obtenir des précisions sur le traitement de ces déchets (composteur communal, qui l'entretient, qui le collecte etc...).

#### Défibrillateur

Le maire a proposé la mise en place de panneaux pour indiquer la direction de la mairie, de l'espace de rencontres et du défibrillateur. Mr Aubert rappelle qu'une prestation de formation était incluse dans l'achat de l'appareil. Le maire propose d'organiser au printemps une session de formation pour tous les habitants qui le souhaitent.

#### Elections européennes

Un nombre potentiellement important de listes électorales va nécessiter la mise en place de nombreux panneaux d'affichage. Un inventaire doit être réalisé et des emplacements choisis pour leur mise en place. Les panneaux métalliques sont prévus pour être encastrés dans un trottoir par exemple. A étudier.

Le conseil décide de conserver la mairie pour les opérations de vote.

### Contrat de mise à disposition EOLE

Le maire présente le projet de contrat de mise à disposition. Il est décidé d'y intégrer l'obligation d'un don à l'Amicale en échange de cette mise à disposition. Une suggestion de montant sera intégrée au contrat. Quelques variantes sont à envisager (week-end complet, une seule journée, avec ou sans la cuisine...).

### Porte de garage des 3 cours

Suite à une poussée du terrain, la porte du garage frotte sur le mur et se trouve coincée. Des demandes de devis sont en cours (renforcement du mur et changement de porte en option).

### Rénovation énergétique des 3 cours

Plus de 30 entreprises ont retiré le dossier de consultation. 3 d'entre elles se sont déplacées, mais nous n'enregistrons pour l'instant que 3 dossiers de candidature. La consultation se termine le 9 février 2024.

Mr Aubert indique que si la consultation n'aboutit pas sur certains lots, nous pourrions alors demander directement des devis en dehors de l'appel d'offre public.

### EOLE

Il est demandé d'installer un bloque porte pour l'accès au local technique.

### Point d'apport volontaire

L'accès au PAV est très compliqué à cause des coulées de boue provenant de la route de Chazan et du chemin venant du bois. En parallèle de l'aménagement de la route (cf supra), le maire doit se rapprocher de la communauté de communes pour trouver une solution pérenne qui permette un accès aisé et « propre ».

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question soulevée, la séance est close à 22h25.

oOo

Publié le : 26 janvier 2024

---

## Approbation

Date 28 février 2024

Votants : 9

Pour 9

Contre 0

Abstention 0

Le(la) secrétaire

Date de publication

29.102.2024

Le maire

